

Irrigation viticole, un levier pour les pratiques agro-environnementales

90 % du vignoble du département est implanté sur des aires permettant l'élaboration de vins à appellation d'origine protégée, ces aires sont reconnues pour leur facilité à concentrer les raisins du fait de leur aridité.

Les pratiques qui permettent de limiter l'impact environnemental de la culture de la vigne sont maintenant bien connues et évaluées. Ces pratiques doivent permettre au producteur d'obtenir un revenu par la production afin de pérenniser la vie de ce type de vignoble. Pour atteindre ces différents objectifs, l'apport de l'irrigation est un levier prépondérant.

Enherbement des parcelles

L'enherbement est la technique qui permet le mieux de limiter la migration des produits phytosanitaires et des fertilisants en dehors de la parcelle. L'enherbement des tournières est le premier palier qui permet d'obtenir un résultat avec toutefois une réserve : dans les sols secs (et non irrigués) cet enherbement a tendance à complètement disparaître en été, ne jouant alors plus son rôle de barrage.

L'enherbement de tous les inter-rangs (et des tournières) permet, de plus, de limiter très fortement la migration des phytos et engrais dans les nappes.

Le problème lié à l'enherbement est la concurrence en eau et en fertilisants qu'il génère. Seuls les sols très profonds et bien alimentés en eau peuvent le supporter sans impact négatif sur la production.

Dans les autres cas, l'appoint de l'irrigation localisée est indispensable pour maintenir une production satisfaisante.

Du point de vue de la vie biologique des sols, l'enherbement permanent a pour autre avantage de permettre une forte augmentation de la population de vers de terre ainsi qu'une



remontée du taux de matière organique des sols (immobilisation du CO2).

Du point de vue de la consommation de carburant pour la traction (bilan carbone), l'enherbement, en laissant les sols à plat, permet une vitesse de passage plus élevée dans les parcelles (8-9 km/h pour les traitements et le gyrobroyage).

Le gyrobroyage, s'il est effectué régulièrement, demande peu de puissance et peut être effectué en prise de force économique. Au bilan annuel, 5 gyrobroyages de l'inter-rang seront effectués avec le temps et le carburant nécessaires à 2 labours.

Les parcelles enherbées sont aussi beaucoup plus portantes que les parcelles labourées, ce qui permet de diminuer le nombre d'interventions phytosanitaires en les positionnant de

manière plus opportune quand les conditions sont difficiles.

Les nouveaux appareils de traitement confinés qui permettent à la fois une récupération allant jusqu'à 40 % du produit phytosanitaire, et évitent la dérive hors des parcelles, demandent un sol le plus plat possible pour bien enjamber les rangs.

Le choix du matériel végétal

Les cépages disponibles à la plantation n'ont pas tous les mêmes sensibilités aux parasites. Le parasite principal dans notre région reste l'oïdium, les cépages les plus sensibles à ce parasite sont le Muscat à Petits Grains, la Roussanne, le Carignan, le Chardonnay, le Cabernet Sauvignon.

Par rapport aux autres cépages, le nombre de traitements supplémentaires visant ce parasite se chiffre à au moins deux.

Une nouvelle gamme de cépages hybrides très peu sensibles aux champignons parasites a vu le jour et est en attente d'autorisation de plantation. Ils sont par ailleurs à l'étude pour apprécier leur potentiel qualitatif.

Ceux-ci permettront de diminuer le nombre d'interventions fongicides au moins par trois. Dans un avenir proche, nous pourrons les planter, mais nous aurons encore peu de recul pour juger de leur résistance ou sensibilité à la sécheresse. Là aussi l'irrigation permettra de sécuriser l'économie des parcelles.

Ces cépages ne pourront, en tout cas pour de nombreuses années, que produire des vins sans appellation ce qui ne se conçoit qu'avec des niveaux de rendement suffisants pour assurer une pérennité économique aux parcelles.

La configuration du vignoble

Celle-ci doit permettre une utilisation des tunnels de traitements avec récupération de la bouillie. Elle doit permettre aussi une mécanisation du vignoble importante (taille, vendange, épamprage, traitement).

De larges tournières enherbées seront donc nécessaires. Ceci permettra aussi d'effectuer des passages d'outils combinés (rogneuses + gyrobroyeurs ; gyrobroyeurs + épampreuse).

Des vignes relativement basses sont moins coûteuses à installer et à traiter. Le fil porteur pourra être situé de 60 à 70 cm du sol en fonction des cépages (taille des grappes) et de l'alimentation en eau du sol. Installer le fil porteur à plus de 70 cm n'apporte rien et fragilise le palissage (surcoût). Ceci favorise aussi les pousses de rejets sur le tronc. Installer des vignes de ce type est impossible sans l'apport de l'irrigation dans les sols secs.

Les surfaces foliaires les plus importantes (pour un cordon non relevé) sont obtenues avec 5

km de cordon à l'hectare (soit des plantations à 2 m entre rangs).

L'écartement à 2,25 m permet d'obtenir 4,450 km de cordon à l'hectare tout en permettant d'utiliser le matériel déjà présent dans l'exploitation.

La fertilisation

L'objectif de la fertilisation est d'alimenter la vigne. Dans le cas de l'enherbement de l'interrang, quelques difficultés de positionnement apparaissent. Étaler les fertilisants organiques ou minéraux sur celui-ci présente plusieurs inconvénients :

- > Une grande partie des fertilisants est utilisée par l'enherbement.
- > Laisser les fertilisants en surface n'est pas bon pour l'environnement. En effet en conditions sèches l'azote (minéral ou organique) libère de l'ammoniac gazeux, en conditions humides du NO2, gaz à effet de serre très puissant.
- > L'apport de l'irrigation localisée permet l'irrigation fertilisante qui apporte les engrais au point de gouttage. L'efficience très importante permet presque toujours de limiter les apports d'azote à 30 unités par hectare et ceux de potassium à 80 unités par hectare.

En guise de synthèse

L'objectif prôné par le Grenelle de l'environnement de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires peut être atteint en mettant en place ce type de vignoble, cela nécessite toutefois des investissements importants, dans la rénovation du vignoble et dans les projets collectifs d'irrigation à partir de stockage des eaux de surface en hiver. Les projets existants doivent être soutenus et de nouveaux projets devraient être encouragés. Ceci donnera à la production les outils indispensables à l'adaptation rapide et continue aux contraintes environnementales et au marché.

Marc GUICHET 06 80 37 37 77

m.quichet@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Périmètre d'irrigation viticole, où en est-on?

Depuis quelques années avec l'ouverture des possibilités réglementaires permettant l'irrigation des vignes AOP, plusieurs projets de périmètres d'irrigation viticoles ont vu le jour.

Un groupe de travail départemental suit et accompagne les porteurs de projets. Son rôle est de faciliter les choses et d'anticiper le plus possible les problèmes de tous ordres qui se dressent devant les vignerons candidats à l'irrigation.

Plusieurs projets sont en route, à des stades différents.

Voici un très rapide tour d'horizon de la situation départementale.

> Projet Cases de Péne/Cabanac

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le canal de la Plaine d'Estagel. 80 ha environ sont prévus à l'arrosage à partir d'une extension de cette ASA et un captage près de l'Agly. Après plusieurs péripéties administratives, les travaux ont commencé et avancent rapidement. La mise en eau est prévue cet été. Les parcelles irriguées seront destinées à la production de Côtes du Roussillon, Vins IGP et permettront la remise en culture de parcelles à fort potentiel agronomique.

> Projet de Baixas/Peyrestortes

Il est au stade de l'étude de faisabilité sous la maîtrise d'ouvrage de la coopérative Dom Brial (ce secteur concerne et implique aussi d'autres coopératives et caves particulières). La Chambre d'agriculture assure la partie besoin en eau en enquêtant tous les vignerons de la zone. Un bureau d'étude travaille sur les hypothèses de maillage du périmètre qui pourrait concerner 200 ha. La ressource est le canal de Rivesaltes pour lequel, parallèlement une étude adéquation besoin / ressource est menée. Le prélèvement nécessaire à ce nouveau futur périmètre sera rendu disponible par les économies d'eau réalisées par le canal suite à cette étude. Le secteur est concerné par l'emprise de la ligne LGV Perpignan / Montpellier.

L'étude en tient compte afin d'enclencher dès que possible des mobilités foncières. Objectif: rendu de l'étude premier trimestre 2016 pour une décision on l'espère positive, de lancer officiellement le projet dans la foulée.

> Projet des Aspres

Depuis 3 ans deux études successives et complémentaires ont permis d'avancer très vite sur cette idée qui maintenant est un projet de plus en plus concret.

La communauté de communes des Aspres est maître d'ouvrage de ces investigations pour lesquelles la Chambre d'agriculture et le bureau d'étude BRL ont travaillé.

4 scénarii ont été proposés qui vont désormais faire l'objet d'une analyse de faisabilité début janvier.

La préfecture appuie ce projet pilote en animant un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires potentiels, y compris les futurs financeurs. 200 à 300 ha selon les scénarii pourraient être irrigués sur les secteurs de Terrats, Fourques, Passa. Il faut aller vite pour un secteur qui compte sur l'irrigation pour maintenir une activité viticole viable sur ce territoire d'arrière-pays.

> D'autres projets sont à l'étude ou en réflexion

Sur le plateau de Baixas/Pézilla l'agglomération PMCA mène une étude de ressources en eau pour l'implantation de serres maraîchères.

La profession viticole et la Chambre ont demandé d'inclure un volet viticole.

PARCELLES IRRIGUÉES AU GOUTTE A GOUTTE



